

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'AUBEL**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Aubel ;

Vu les délibérations du conseil communal du 26 janvier 2015 et 13 avril 2015 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Antoine TOSSINGS du 13 avril 2015 de son poste de membre effectif représentant le secteur privé de la CCATM ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Mathieu GEURTEN du 06 février 2015 de son poste de membre effectif représentant la minorité au sein de la commission ;

Vu le décès de Monsieur José SCHYNS, membre suppléant de Monsieur GEURTEN ;

Considérant le conseil communal propose de désigner Monsieur Alain SPRONCK en remplacement de Monsieur TOSSINGS ;

Considérant que la minorité a désigné Monsieur Thierry MERTENS et Madame Patricia MARCHETTI, respectivement membre effectif et de membre suppléant représentant la minorité au sein de la Commission.

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décrétoal ;

ARRETE



Article 1^{er} – Les modifications de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Aubel telles que contenues dans les délibérations du conseil communal du 26 janvier 2015 et 13 avril 2015 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Monsieur Antoine TOSSINGS en qualité de membre effectif représentant le secteur privé ;
- Monsieur Mathieu GEURTEN en qualité de membre effectif représentant la minorité ;
- Messieurs José SCHYNS et Alain SPRONCK en qualité de suppléants.

tels qu'ils avaient été attribués par arrêté ministériel du 20 juin 2013.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Pierre PESSER

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Véronique STAS-SCHILLINGS	Francis GERON
Bénédicte WILLEMS-LEGER	Fabienne BELLEFLAMME-BALTUS
Thierry MERTENS	Patricia MARCHETTI

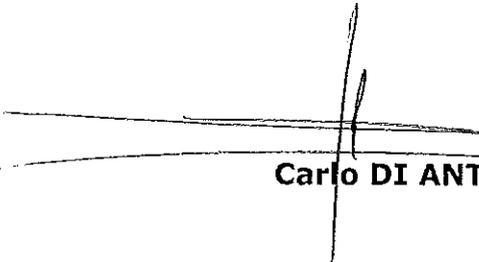
Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Alain BOOS	Chantal BOYENS-PREUD'HOMME
Claudine DENOËL-WEERTS	Christian DUMONT
Vincent HEYDENDAL	Albert GERON
Jean-Pierre STASSEN	André HALLET
Yves FRANCOIS	Marie-Claire MEECKERS-ERNST
Jean ROCKS	Jean-Paul JANSSEN
Marc STASSEN	Catherine DORTHU-NYSSSEN
Muriel VAN ESPEN	José GEORGE
Alain SPRONCK	/

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

18 MAI 2015


Carlo DI ANTONIO